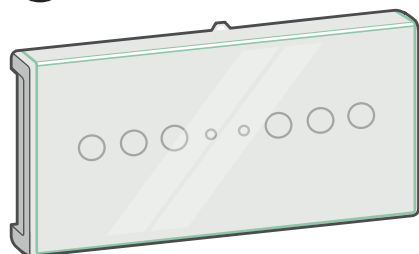


Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance et d'évacuation permanent SATI adressable à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 46

 www.legrandoc.com



0 626 46

SOMMAIRE

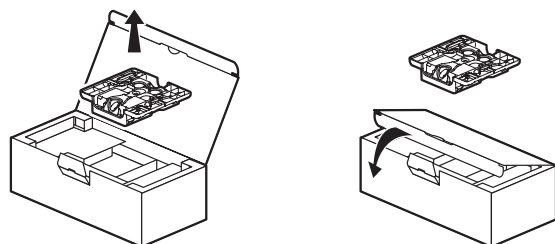
Page

1. Description	1
2. Installation	2
3. Fonctionnement	2
4. Raccordement	3
5. Utilisation	6
6. Adressage d'un BAES avec l'outil de configuration réf. 0 626 10	7
7. Maintenance	9
8. Conformité et agrément	10
9. Equipements et accessoires	10

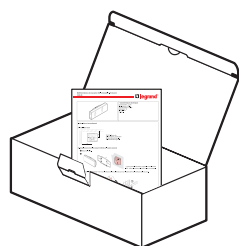
1. DESCRIPTION

BAES d'ambiance et d'évacuation permanent IP 43 - IK 07.
100 lm secteur présent et 450 lm pendant 1 h en secours.
Classe II : 
Consommation : 3,2 W

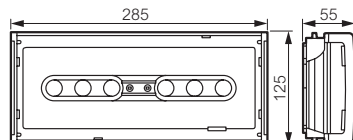
Livraison



Patère livrée débrochée, possibilité de refermer la boîte après utilisation de la patère.



Côtes d'encombrement



Poids du produit conditionné : 0,91 kg
Volume : 2,7 dm³

Caractéristiques techniques

Produit pour fixation saillie, en mural ou plafonnier.
Bloc autonome d'éclairage de sécurité à LEDs utilisé en évacuation dans les ERP et ERT.

Flux assigné à 1 heure : 450 lumens

Autonomie : 1 heure (pour assurer cette valeur une autonomie minimale de 1h30 à neuf est imposée par la norme).

Conforme aux normes : NF C 71-800, NF C 71-801 et EN 60598-2-22
NF C 71-820 + UTE C 71-806

1. DESCRIPTION (SUITE)

Caractéristiques techniques (suite)

Admis à la marque de qualité NF AEAS performance SATI.

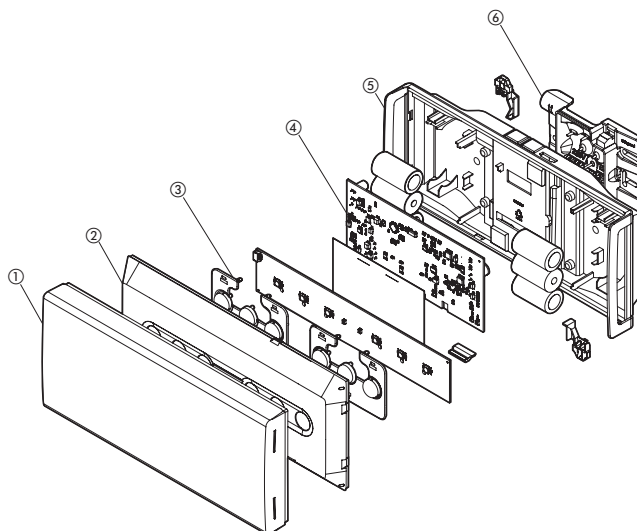
Classe II : 

Télécommande pour la mise au repos lors des coupures secteur volontaires.
Bornes d'entrée de la télécommande protégée contre les erreurs de branchement.

Alimentation 230 V~ - 50/60 Hz.

Equipé de bornes à raccordement automatique à forte capacité (2 x 2,5 mm²).

Matériaux



Enveloppe plastique Classe II : 

① Diffuseur : polycarbonate cristal auto-extinguibilité 850 °C 30 s.

② Réflecteur : polypropylène blanc auto-extinguibilité 650 °C 30 s.

③ Optique LED : polycarbonate cristal auto-extinguibilité 650 °C 30 s.

④ Carte électronique

⑤ Socle : polycarbonate blanc auto-extinguibilité 850 °C 30 s.

⑥ Patère incorporant les membranes d'étanchéité : polypropylène + SEBS auto-extinguibilité 850 °C 30 s.

Toutes les pièces plastiques de plus de 50 g sont identifiées par un marquage de la matière pour permettre un recyclage des matériaux en fin de vie du produit.

Pouvoir calorifique

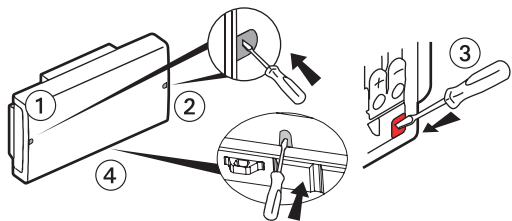
Charge calorifique des pièces plastiques composant de l'enveloppe : 14 MJ

Charge calorifique : 17 MJ

2. INSTALLATION

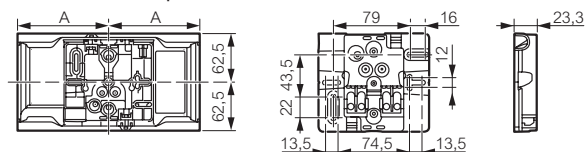
Garantie de l'IP

Pour garantir l'IP 43, déboucher ① et ② sur le diffuseur (bloc au plafond) ou ③ sur la patère et ④ sur le diffuseur (bloc au mur).



Installation neuve

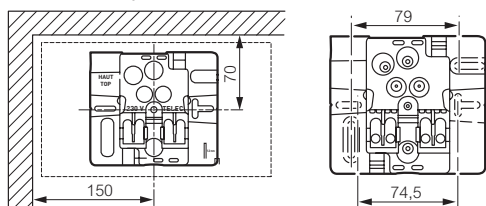
Dimensions de la patère :



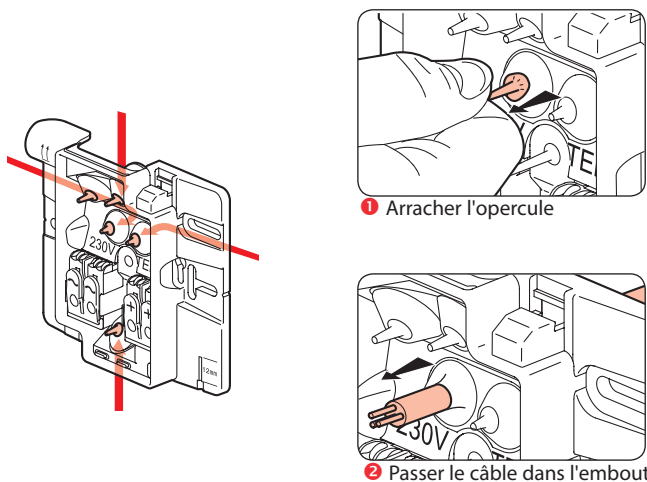
TELEC - Bornes de raccordement : pas de sens de raccordement avec les télécommandes Legrand.

Capacité des bornes : 2 x 2,5 mm².

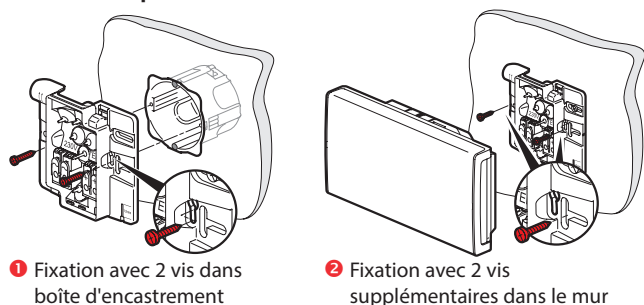
Fixation de la patère :



Entrée de câbles :



Fixation de la patère sur une boîte d'encastrement

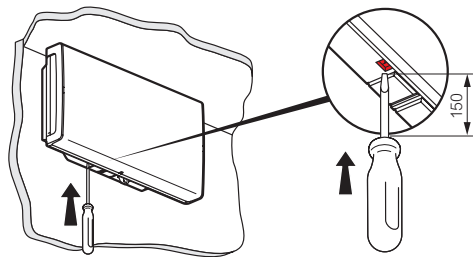


① Fixation avec 2 vis dans boîte d'encastrement

② Fixation avec 2 vis supplémentaires dans le mur

2. INSTALLATION (SUITE)

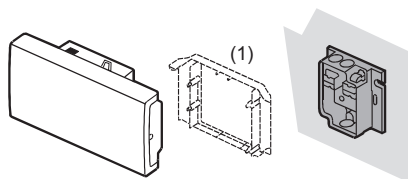
Installation en ras de plafond



Déverrouillage possible par tournevis de longueur minimum 150 mm

Remplacement d'un bloc existant par un bloc 0 626 46 sur la patère existante

Retourner le bloc



⁽¹⁾ Pour garantir la protection maximale contre les chocs IK 07, insérer l'entretoise réf. 0 626 81 lors du montage.

Coller une étiquette de maintenance réf. 0 609 00 et y inscrire la date de mise en service (voir 5.1)

3. FONCTIONNEMENT

Mise sous tension/état de veille

Allumage des LEDs blanches au flux de 100 lumens et de la LED verte d'état du bloc.

La norme NF C 15-100 admet à l'article 521.6.1 que le raccordement secteur et la télécommande soient dans le même câble ou conduit.

Le repiquage d'un bloc sur l'autre est admis à condition que le dispositif de protection de la ligne sur laquelle ils sont raccordés soit supérieur ou égal à 16 A.

Interruption secteur / Fonctionnement en sécurité

Extinction du voyant d'état du bloc. Allumage des 6 LEDs blanches de secours au flux déclaré de 450 lumens.

Ce BAES SATI adressable embarque deux modes de fonctionnement qui sont le mode SATI et le mode adressable.

Mode SATI

Ce BAES est configuré en usine en mode SATI, il peut alors être exploité dans ce mode, sans aucune intervention sur celui-ci.

Mode adressable

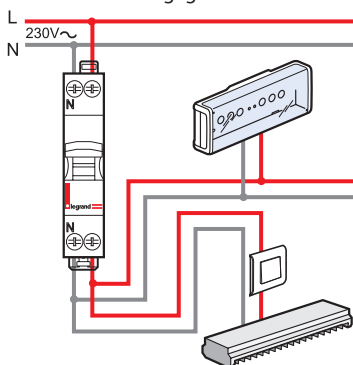
Ce BAES peut aussi être exploité sur un système adressable, pour cela il doit être adressé à l'aide de l'outil de configuration infra rouge réf. 0 626 10 suivant la procédure décrite dans le chapitre 6. Il devient alors possible de le contrôler à distance à l'aide de la centrale de gestion réf. 0 626 00 (pour plus de précision, se reporter au manuel de mise en oeuvre des BAES adressables fourni avec le réf. 0 626 00).

4. RACCORDEMENT

■ 4.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes

Art. EC 12 § 3 du règlement de sécurité.

La dérivation qui alimente un bloc doit être prise en aval du dispositif de protection et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal du local ou du dégagement où est installé le bloc.



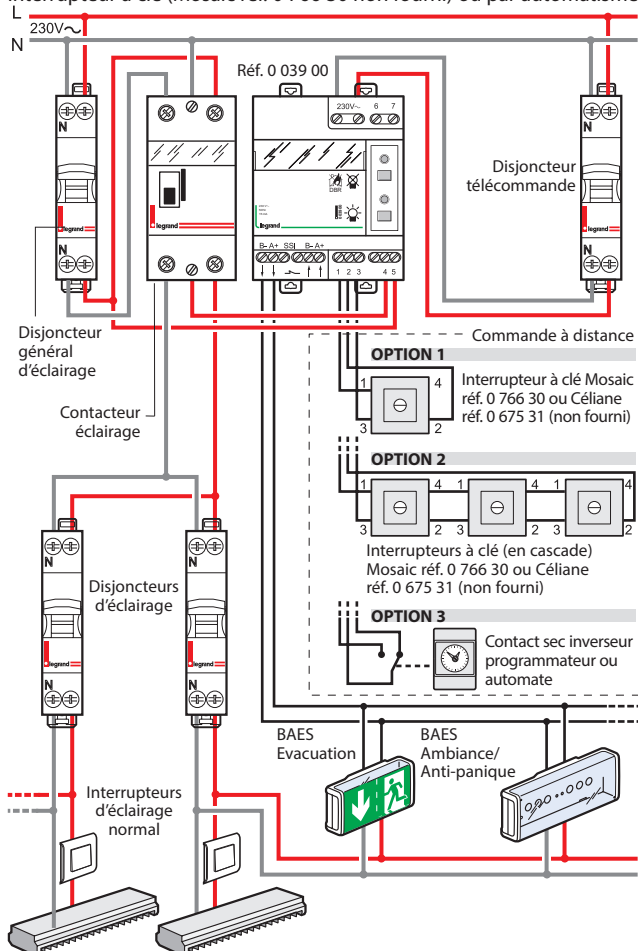
La dérivation peut se faire dans l'armoire électrique, sur l'interrupteur ou dans une boîte de dérivation. L'alimentation des blocs est soumise aux même règle que les luminaires (câblage normal).

La polarité de la télécommande peut ne pas être respectée sur ce BAES si une télécommande Legrand réf. 0 039 00 ou 0 039 01 est utilisée. Dans le cas d'utilisation d'une autre télécommande la polarité lors du câblage devra alors être respectée, et la commande d'allumage ou d'extinction devra être maintenue au moins 2 secondes.

■ 4.2 Raccordement pour une installation en mode SATI

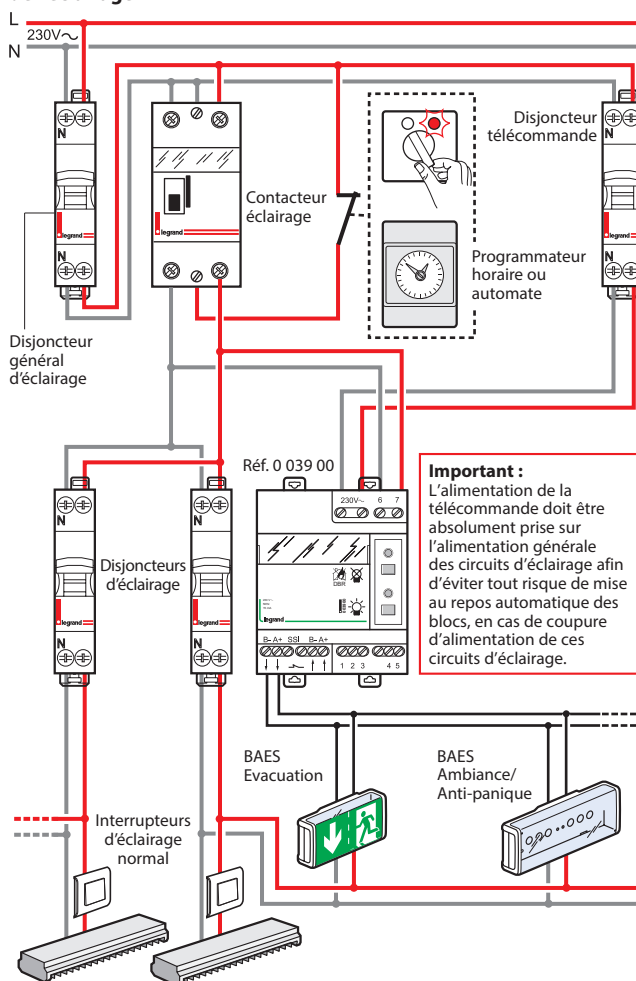
Télécommande de mise au repos

Coupeure de l'éclairage et mise au repos des blocs à distance avec interrupteur à clé (Mosaic réf. 0 766 30 non fourni) ou par automatisme.



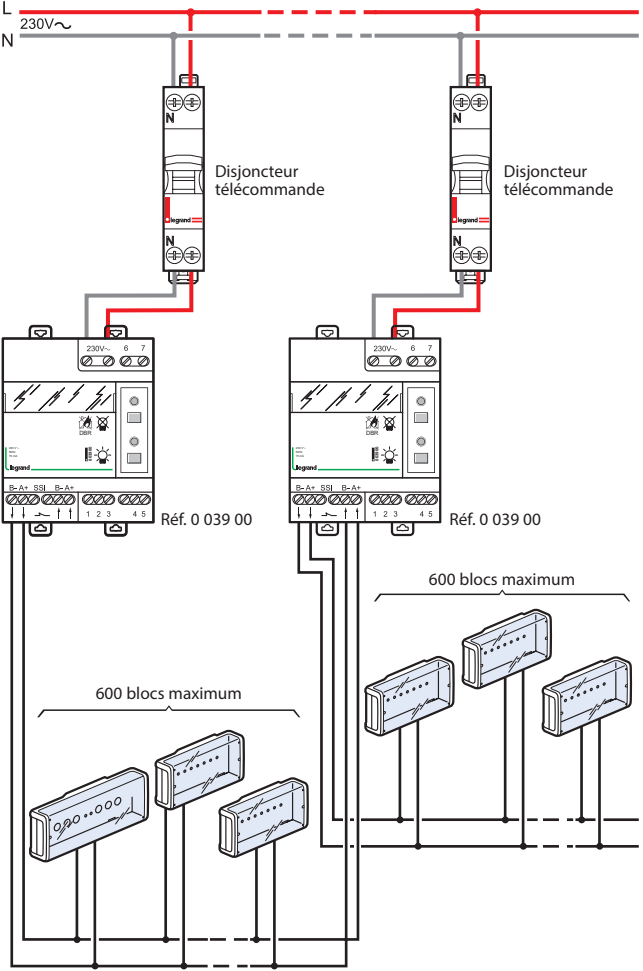
4. RACCORDEMENT (SUITE)

Mise au repos automatique des blocs après la coupure volontaire de l'éclairage



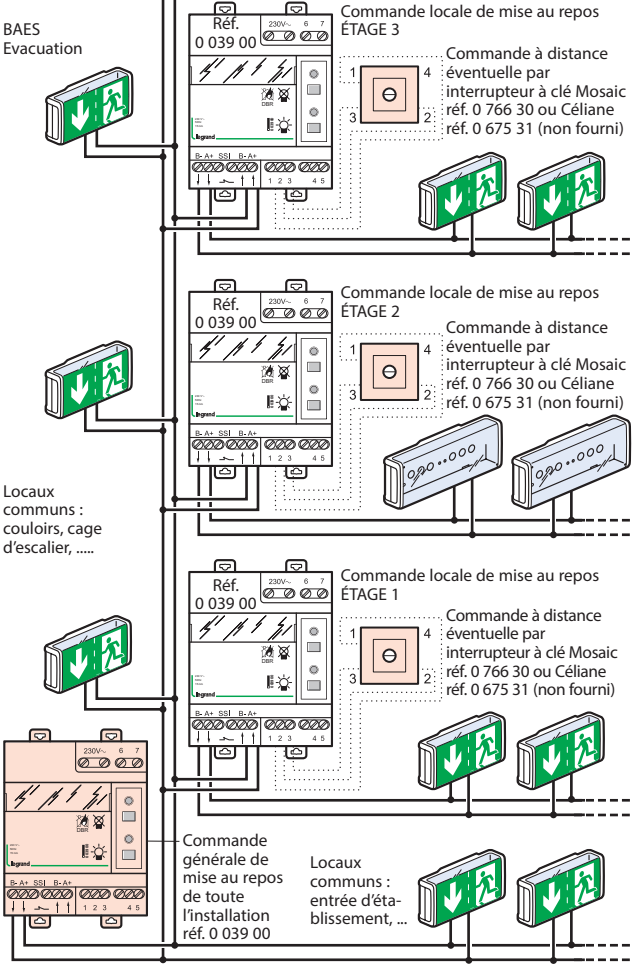
4. RACCORDEMENT (SUITE)

■ 4.2 Raccordement pour une installation en mode SATI
Extension d'installation au-delà de 600 blocs autonomes d'éclairage
de sécurité



4. RACCORDEMENT (SUITE)

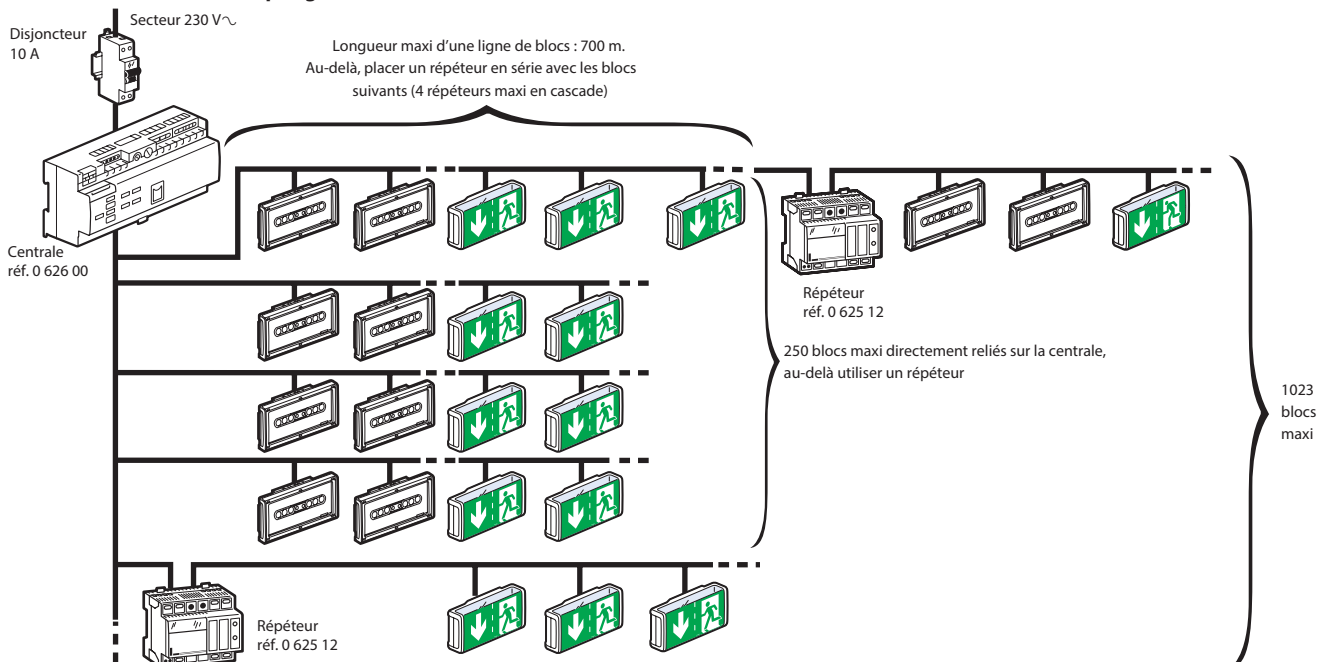
Mise au repos par zone d'une installation comportant plusieurs
zones d'exploitation



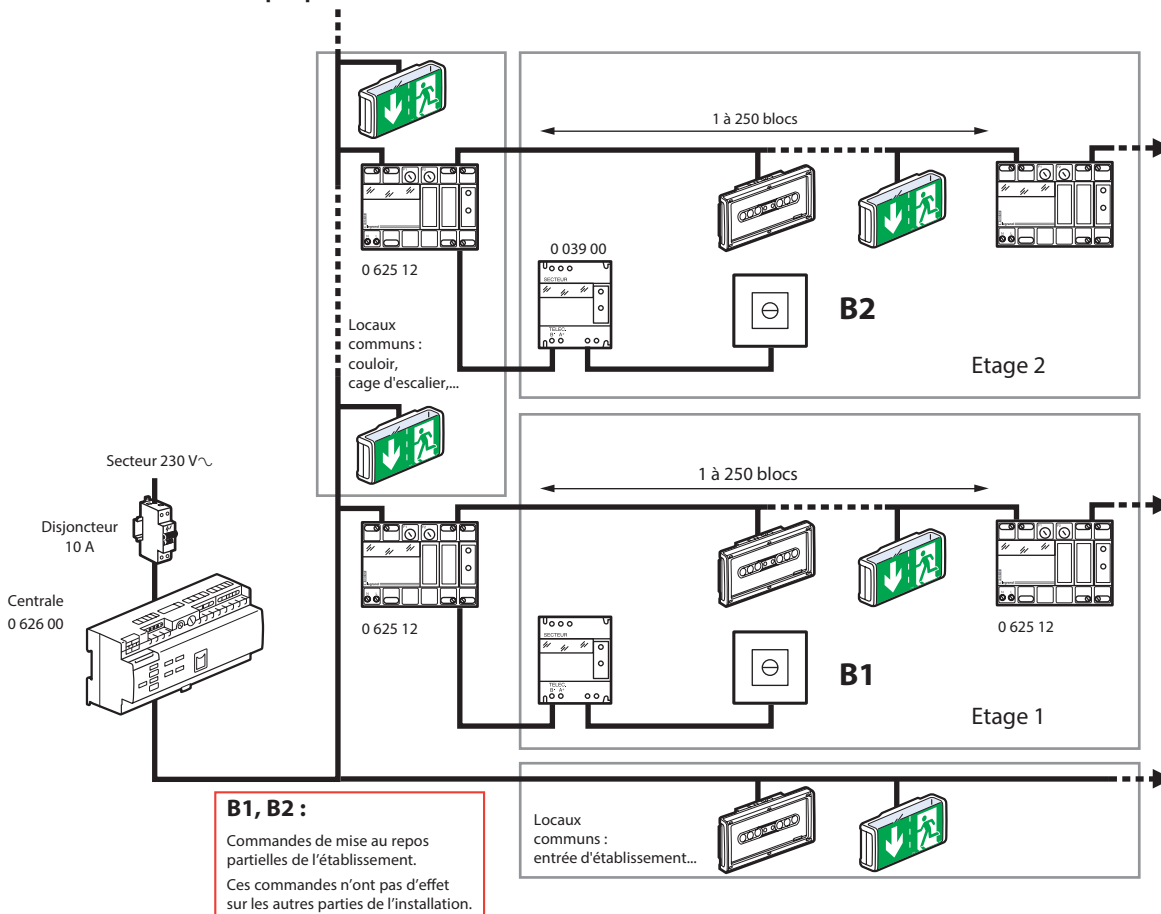
4. RACCORDEMENT (SUITE)

■ 4.3 Raccordement pour une installation adressable

Installation avec mise au repos générale

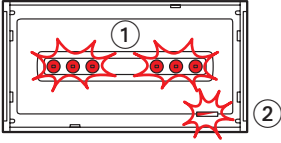


Installation avec mise au repos partielle



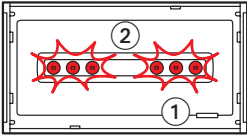
5. UTILISATION

■ **5.1 Mise sous tension / état de veille**



Allumage des LEDs blanches au flux de 100 lumens ①, LED verte allumée ② (clignotante pendant la charge des accumulateurs 28 h max.).

■ **5.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité**



Extinction de la LED verte ①.
Allumage des LEDs blanches au flux déclaré de 450 lumens ②.

■ **5.3 Mise au repos par la télécommande réf. 0 039 00/01**

Après interruption volontaire de l'éclairage normal :

Un appui sur la touche  met le bloc au repos pour éviter la décharge de la batterie.

Remise sous tension de l'éclairage normal :

Le bloc revient automatiquement en veille.

■ **5.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)**

Ce bloc contrôle automatiquement son état de fonctionnement.

Une fois par semaine :

Passage en secours et test pendant 15 s.

Une fois par trimestre :

Passage en secours pendant une heure et test d'autonomie de la batterie. Test de la source lumineuse et de la durée d'autonomie de la batterie.

5. UTILISATION (SUITE)

■ **5.5 Résultat des contrôles automatiques**

LEDs	Luminaire OK	Défaut accumulateur	Défaut électronique
Verte	 (fixe ou clignotante)		
Jaune		 (fixe)	 (clignotement rapide)

L'heure des tests est fixée à l'heure de la première mise sous tension du bloc ; le jour du test est choisi aléatoirement afin de garantir qu'un minimum de blocs se testent en même temps.

L'heure de test de l'ensemble des blocs peut être modifiée par un appui simultané sur les touches  et  de la télécommande, à la nouvelle heure souhaitée.

■ **5.6 Arrêt d'un test en cours**

Dans le cas où un test d'autonomie en cours gêne l'exploitation, il est possible de l'arrêter immédiatement. Appuyer sur la touche EXTINCTION du coffret de télécommande réf. 0 039 00. Le test est stoppé et reporté au lendemain.

5.7 Cas particuliers

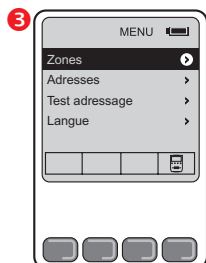
Lorsqu'une mise hors tension est supérieure à 3 jours, les tests ne sont plus effectués. Le cycle de test reprendra après la remise sous tension et la recharge des accumulateurs. Les tests prévus le jour de la remise sous tension sont automatiquement repoussés de 24 h.

6. ADRESSAGE D'UN BAES AVEC L'OUTIL DE CONFIGURATION RÉF. 0 626 10

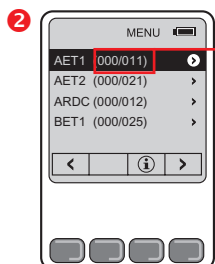
■ 6.1 Programmation de l'adresse avec l'outil de configuration chargé à l'aide du logiciel de configuration des interfaces



Allumer l'outil de configuration en appuyant 2 secondes sur la touche OK.



Sélectionner la ligne Zones sur le menu principal

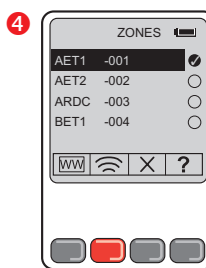


Indique le nombre de BAES dans la zone et le nombre adressés : ici 11 BAES dans cette zone et 0 adressé.



Sélectionner la zone où vous souhaitez adresser les BAES.

6. ADRESSAGE D'UN BAES AVEC L'OUTIL DE CONFIGURATION RÉF. 0 626 10 (SUITE)



Explication des touches :

Permet de donner la position des switch pour les BAES à switch.

Permet d'adresser le BAES en se positionnant au-dessous avec l'outil de configuration (les LEDs de secours du BAES ainsi adressé s'allument pendant 2 secondes).

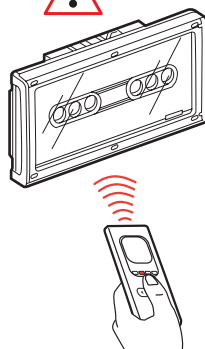
Le BAES ne doit pas contenir d'adresse.

Permet de supprimer l'adressage du BAES ayant cette adresse. L'adresse 0000 permet de supprimer l'adressage quelque soit l'adresse du bloc (les LEDs de secours s'allument 2 fois pendant 2 secondes). Cette étape est obligatoire dans le cas de changement d'adresse du luminaire.

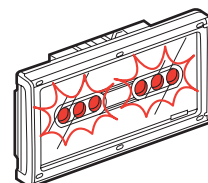
Permet de tester le BAES adressé (les LEDs de secours du BAES s'allument 2 secondes pour signaler que le BAES contient l'adresse du bloc et les LEDs de veille s'éteignent pour signaler que le BAES ne contient pas la bonne adresse).



Le BAES doit être sous tension.



Distance maxi entre télécommande et BAES de 0,1 à 2 m.

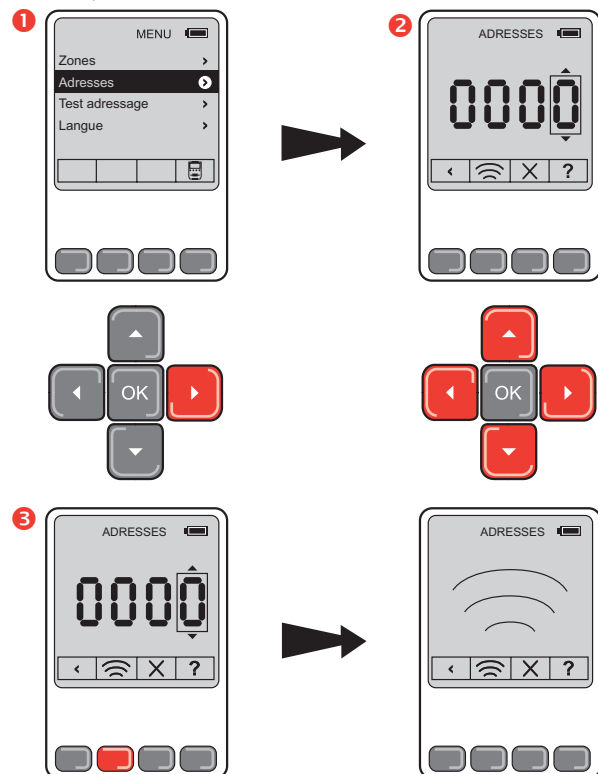


Le BAES a bien enregistré l'adresse, alors il allume ses LEDs de secours pendant 2 secondes.

6. ADRESSAGE D'UN BAES AVEC L'OUTIL DE CONFIGURATION RÉF. 0 626 10 (SUITE)

■ 6.2 Programmation d'une adresse connue avec l'outil de configuration

Par exemple l'adresse 0000.



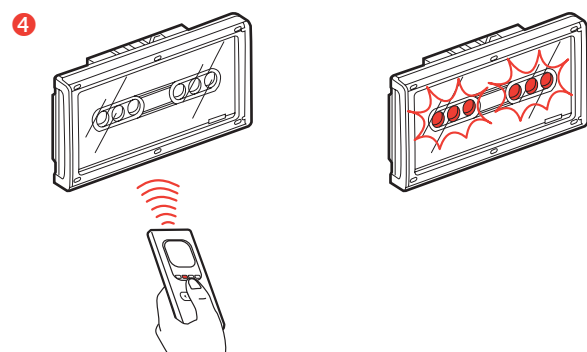
Explication des touches :

Permet d'adresser le BAES en se positionnant au-dessous avec l'outil de configuration (les LEDs de secours du BAES ainsi adressé s'allument pendant 2 secondes).

Le BAES ne doit pas contenir d'adresse.

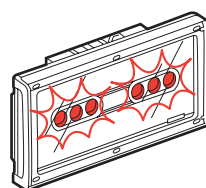
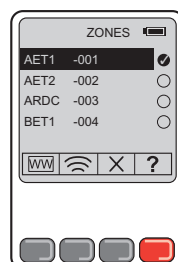
Permet de supprimer l'adressage du BAES ayant cette adresse. L'adresse 0000 permet de supprimer l'adressage quelque soit l'adresse du bloc (les LEDs de secours s'allument 2 fois pendant 2 secondes). Cette étape est obligatoire dans le cas de changement d'adresse du luminaire.

Permet de tester le BAES adressé (les LEDs de secours du BAES s'allument 2 secondes pour signaler que le BAES contient l'adresse du bloc et les LEDs de veille s'éteignent pour signaler que le BAES ne contient pas la bonne adresse).

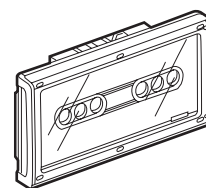


6. ADRESSAGE D'UN BAES AVEC L'OUTIL DE CONFIGURATION RÉF. 0 626 10 (SUITE)

■ 6.3 Test d'une adresse particulière

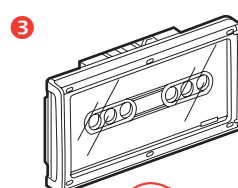
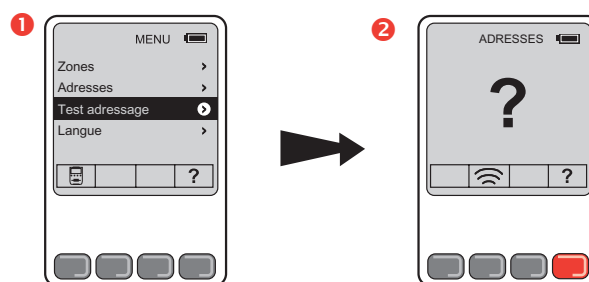


Si l'adresse à l'intérieur du BAES est bien l'adresse testée, alors il allume ses LEDs de secours pendant 2 secondes.

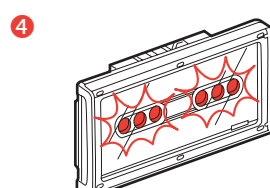


Si le BAES a une autre adresse ou s'il n'a pas d'adresse, alors le BAES éteint sa LED de signalisation.

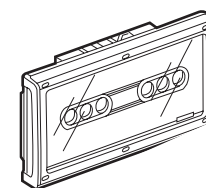
■ 6.4 Tester si le BAES est adressé



Distance maxi entre télécommande et BAES de 0,1 à 2 m.



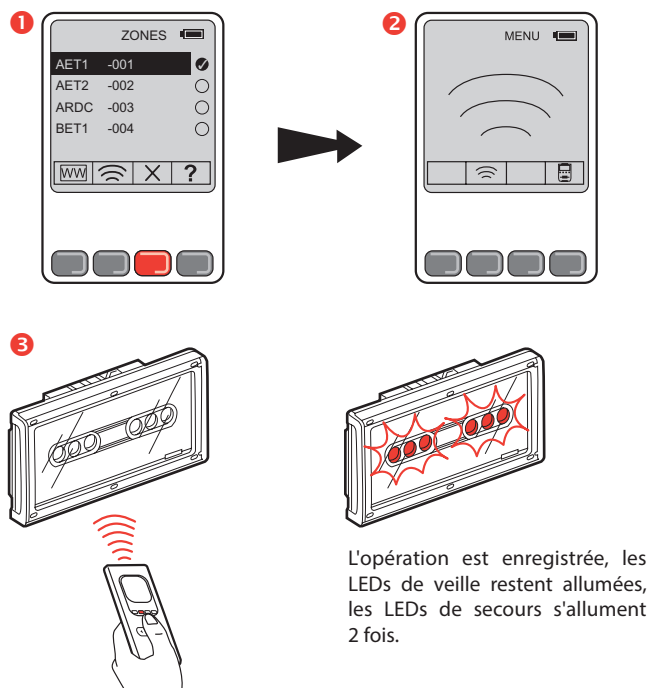
Le BAES a une adresse, alors il allume ses LEDs de secours pendant 2 secondes.



Le BAES n'a pas d'adresse, alors il éteint sa LED de signalisation.

6. ADRESSAGE D'UN BAES AVEC L'OUTIL DE CONFIGURATION RÉF. 0 626 10 (SUITE)

■ 6.5 Effacer l'adresse d'un bloc



Distance maxi entre télécommande
et BAES de 0,1 à 2 m.

7. MAINTENANCE

■ 7.1 Maintenance périodique

Règlement de Sécurité des E.R.P. (article EL 18 et EC 13)

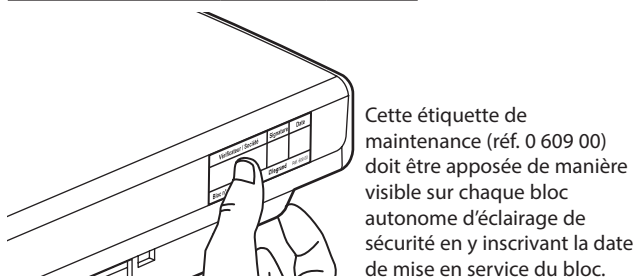
La maintenance périodique des blocs autonomes d'éclairage de sécurité est obligatoire dans les établissements Recevant du Public (E.R.P.). Elle peut être effectuée conformément aux prescriptions de la norme NF C 71-830.

L'exploitant doit s'assurer que les blocs autonomes d'éclairage de sécurité sont vérifiés et entretenus périodiquement.

L'exploitant doit faire réaliser par une personne qualifiée les opérations de maintenance annuelle.

Après chaque opération de maintenance annuelle, la personne qualifiée doit remplacer et renseigner la nouvelle étiquette de maintenance.

Vérificateur / Société	Signature	Date
Bloc n°	legrand	Réf. 0 609 00



7. MAINTENANCE (SUITE)

Exploitation (article EC 14)

L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de veille pendant les périodes d'exploitation.

L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'installation d'éclairage normal est mise intentionnellement hors tension.

L'utilisation d'une télécommande réf. 0 039 00 et d'un interrupteur à clef câblés suivant le schéma de câblage 4.2 permettent de réaliser la mise au repos automatique des blocs en même temps que la coupure de l'éclairage normale lors de la non utilisation des locaux.

L'exploitant doit s'assurer périodiquement :

Une fois par mois :

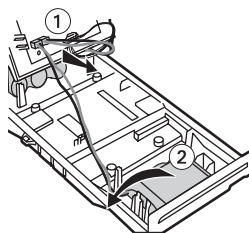
- du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normal et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel). Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant vert SATI est allumé sur tous les blocs de l'installation.
- de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale.

Une fois tous les six mois :

- de l'autonomie d'au moins une heure. Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant SATI vert est allumé sur tous les blocs de l'installation.

■ 7.2 Pièces de rechange

Accumulateurs réf. 0 610 96

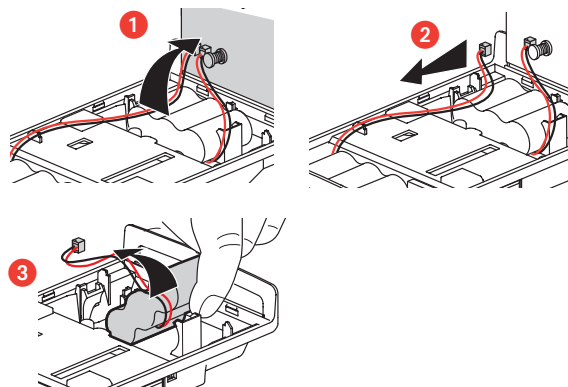


GPCS
2 X 3 X 1,2 V
2,2 Ah
HRMT 23/43
Ni - MH

■ 7.3 Remplacement des accumulateurs

Les accumulateurs doivent être remplacés lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.

Attention : le produit doit être éteint avant le démontage.



Les distributeurs partenaires Legrand reprennent les blocs et accumulateurs usagés.

Après le changement des accumulateurs, remplacer l'étiquette de maintenance en y inscrivant la date de remise en service du bloc.

8. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT

NF C 71 800: Norme Française « Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les ERP, ERT soumis à réglementation »

La conformité à cette norme est obligatoire pour pouvoir installer des BAES d'évacuation en France

Le marquage NF AEAS atteste de la conformité à cette norme

NF C 71 801 : Norme Française « Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'ambiance dans les ERP, ERT soumis à réglementation »

La conformité à cette norme est obligatoire pour pouvoir installer des BAES d'ambiance en France.

Le marquage NF AEAS atteste de la conformité à cette norme.

NF C 71 820 : Norme Française « Système de test automatique pour appareil d'éclairage de sécurité »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à ces normes.

UTE C 71 806 : Règles applicables pour l'utilisation de batteries Ni-MH dans les blocs autonomes d'éclairage de sécurité.

NF EN 60 598-2-22 : Norme Européenne « Luminaires Règles particulières Luminaires pour éclairage de secours »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 60 598-1 : Norme Européenne « Luminaires »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 50172 : Norme Européenne « Systèmes d'éclairage de sécurité »

NF EN 1838 : Norme Européenne « Eclairage de secours »

Influences électromagnétiques : CEM

Émission

- EN 55015 (perturbations électromagnétiques rayonnées)
- EN 55022 (rayonnement perturbateur) classe B

Immunité

- EN 61000-4-2 (décharges électrostatiques) critère A 4 kV au contact
- EN 61000-4-3 (champs rayonnés) critère B 10 V/m
- EN 61000-4-4 (transitoires en sursauts) critère B 4kV sur réseau et 1 kV par couplage
- EN 61000-4-5 (chocs de foudre) critère B
- EN 61000-4-6 (perturbations conduites) critère A
- EN 61000-4-8 (champs magnétiques) critère A
- EN 61000-4-11 (creux de tension et coupures brèves)

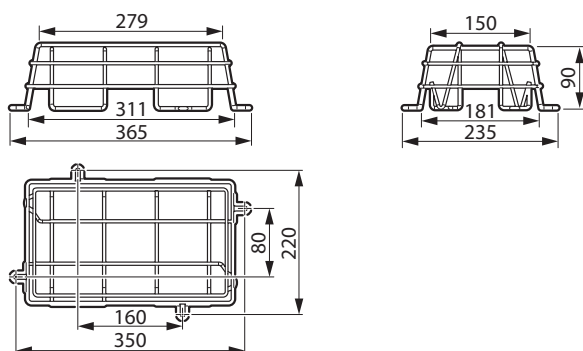
9. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

■ 9.1 Grilles

Grille de protection standard réf. 0 626 93 peinte en blanc

Résistance aux chocs : IK 10 - 20 joules

Fixation sur 4 trous sur tous les côtés



9. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES (SUITE)

Kit antivandale réf. 0 625 99

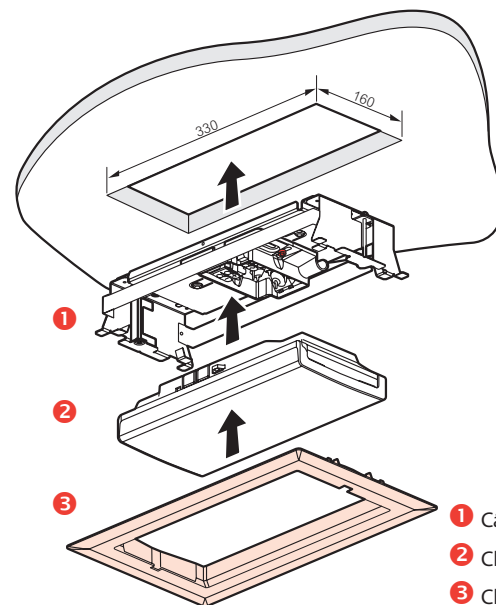
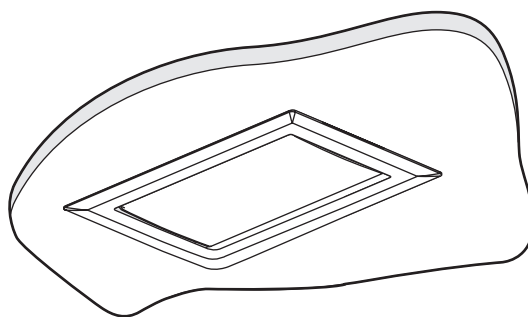
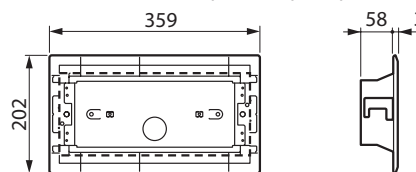
Comprend 4 vis M5 inviolables nécessitant l'outil réf. 0 919 45 (non livré) et 4 chevilles métalliques pour une fixation robuste sur support béton, brique pleine, parpaing et autre maçonnerie.

Pour grilles réf. 0 626 90/91/93.

■ 9.2 Accessoires d'encastrement réf. 0 626 97

Pour fixation des blocs dans les faux plafond :

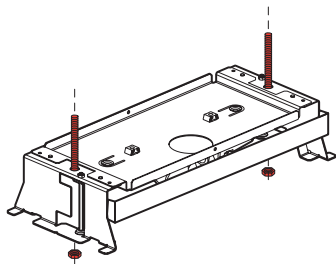
- Fixation par griffes sur support plein porteur, plâtre, placoplâtre, bois...
- Fixation par tige filetée, crochets ou câbles pour encastrement dans plafond suspendu.
- Permet les opérations de maintenance en position «encastree».
- Fixation dans mur ou plafond (placoplâtre) ou bois.



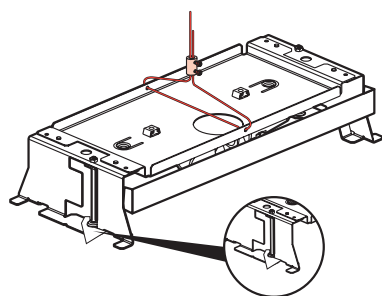
- 1 Câbler la patère
- 2 Clipser le bloc
- 3 Clipser le cadre de finition

9. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES (SUITE)

Montage sur tige filetée



Montage avec griffes et câble de sécurité



Important : Les blocs doivent être fixés sur un élément porteur du plafond de sorte qu'ils ne risquent pas de tomber ou se décrocher pendant le début d'un sinistre ou dès qu'il y a accident (les plaques qui se désagrègent à l'eau ne sont pas de supports fiables pour les BAES).